

Exposé des motifs

1 – contexte :

Par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le projet de création et de gestion d'un crématorium sur la commune.

Par délibération en date du 08 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, la conception, la construction, l'entretien – maintenance et l'exploitation d'un crématorium et a approuvé le choix du groupement OGF/ELYSIO INVEST en qualité de délégataire de service public. Le Conseil municipal a également approuvé le contrat de délégation de service public et ses annexes établi pour une durée de 35 ans.

L'enquête publique en vue de la création du crématorium s'est déroulée du 29 avril 2024 au 22 mai 2024. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable dans son rapport en date du 21 juin 2024.

2- procédure :

Le dossier relatif au projet de construction du crématorium a été déposé par la Société OGF auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne et va être instruit par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ledit dossier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable au dossier relatif au projet de construction du crématorium sur la Commune de Saint-Junien ; dossier joint en annexe de la présente délibération.
- de donner un avis favorable à la poursuite de la procédure de construction et de gestion du crématorium sur la commune de Saint-Junien
- de confirmer le choix du groupement OGF/ELYSIO INVEST en qualité de délégataire de service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium sur la commune de Saint-Junien.

DÉCISION

Vu la délibération n° 2024/054 en date du 27 mai 2021 relative à la création et à la gestion d'un crématorium,

Vu la délibération n° 2024/104 en date du 08 décembre 2022 portant délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium - approbation du choix du délégataire,

Vu le dossier de projet de construction du crématorium joint en annexe,

Considérant la nécessité que le Conseil municipal se prononce sur ledit projet avant son instruction au CoDERST,

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE le dossier portant projet de construction du crématorium sur la commune de Saint-Junien joint en annexe

- DONNE un avis favorable à la poursuite de la procédure de construction et de gestion du crématorium et CONFIRME le choix du groupement OGF/ELYSIO INVEST en qualité de délégataire de service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium sur la commune de Saint-Junien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,